



Section des unités de recherche

Processus de rédaction du rapport et de notation dans l'évaluation des unités de recherche

octobre 2008

Exposé des motifs

Lors de la première campagne d'évaluation, le rapport d'évaluation des unités de recherche était accompagné d'une notation globale sur quatre niveaux (A+, A, B et C). Cette procédure constitue une condensation considérable de l'information contenue dans les rapports fournis par l'AERES suite à l'évaluation de ces entités.

C'est pourquoi, soucieuse d'améliorer la qualité de son service, l'AERES adoptera une notation des unités et équipes de recherche selon QUATRE critères, lors de la prochaine campagne d'évaluation ("vague D" du quadriennal). La notation en quatre niveaux (A+, A, B et C) sur chacun des quatre critères sera accompagnée d'une notation globale, toujours sur quatre niveaux. Cette approche est destinée à fournir aux différents acteurs (directeurs d'équipes et d'unités, présidences d'université, directions scientifiques,...) une information plus pertinente et plus opérationnelle que lors de la vague précédente. Elle ne remplace évidemment pas une lecture du rapport fourni et en particulier de sa partie conclusive dégageant les points forts, points faibles et fournissant quelques recommandations.

Les quatre critères de notation concernent la **production (qualité, quantité, impact)**, l'**attractivité** (nationale, internationale,..), la **stratégie (management, lancement de jeunes équipes,...)** et le **projet** (qualité, opportunité,...). Les deux premiers éléments caractérisent l'état actuel de l'unité et sont plutôt destinés à ceux qui souhaitent contrôler la fécondité des investissements réalisés dans le passé. Les volants "stratégie" et "projet" concernent plus le futur et plus précisément la qualité du projet, l'opportunité de développer des recherches dans ce champ et la capacité de l'unité à réaliser ses ambitions. Outre leur vocation de conseil pour les acteurs de l'unité, ils visent à éclairer les financeurs, agences de moyens, tutelles et autres intervenants du domaine sur le potentiel de développement. Une **note générale**, attribuée par l'AERES, donnera une impression globale pour les autres publics. Elle privilégiera la nécessaire exigence de qualité de la recherche scientifique.

La notation de chacune des rubriques résulte de l'appréciation d'un certain nombre d'éléments qualitatifs et quantitatifs. **Ni les quatre notations spécifiques, ni la notation globale ne découleront de l'application automatique d'une formule, fût-elle complexe, car elles requièrent l'intégration par des experts d'éléments d'appréciation prenant en compte l'évolution actuelle de la science et la façon dont elle se construit, avec ses spécificités, dans chaque champ thématique.** Elles seront élaborées sur la base des éléments fournis par le comité d'experts : rapport détaillé aboutissant à dégager points forts, points faibles et fournissant quelques recommandations, grilles d'analyse (disponibles sur le site de l'agence), observations en retour du directeur d'unité et des établissements et organismes de rattachement. Les différents éléments entrant en considération pour l'établissement de chaque élément de cette notation sont précisés en appendice. A cette étape apparaît un nécessaire élément de subjectivité liée à l'appréciation par les pairs de l'intérêt de la recherche. Cette limite à l'objectivité liée à l'évaluation par les pairs a d'ailleurs été identifiée et assumée par l'ENQA¹ et justifie le débat contradictoire au sein du comité d'experts.

Une commission regroupant par sous-thématique les présidents de comités d'experts établit cette notation sur proposition préalable des délégués scientifiques de l'AERES. Cette procédure doit assurer la cohérence à l'intérieur d'une sous-thématique (mise en commun des expériences des présidents de comité) et entre sous-thématiques dans un même champ disciplinaire (par l'intermédiaire des délégués scientifiques de l'AERES). Les différentes commissions de notation seront constituées en suivant l'architecture proposée par l'European Research Council².

¹ F. Crozier *et al.*, « Terminology of quality assurance : towards shared European values? », ENQA Occasional Papers 12, disponible sur <http://www.enqa.eu/pubs.lasso>

² Disponible sur <http://erc.europa.eu/pdf/memo.pdf>

Processus de rédaction du rapport dans l'évaluation des unités de recherche

Objet

L'évaluation externe d'une unité de recherche comporte quatre grandes étapes : préparation, visite, rédaction, notation.

On détaille ici le processus de rédaction. Celui-ci démarre à l'issue de la visite et se termine par la intégration du rapport d'évaluation accompagné des observations de l'unité par la direction de la section des unités de l'AERES.

Principe

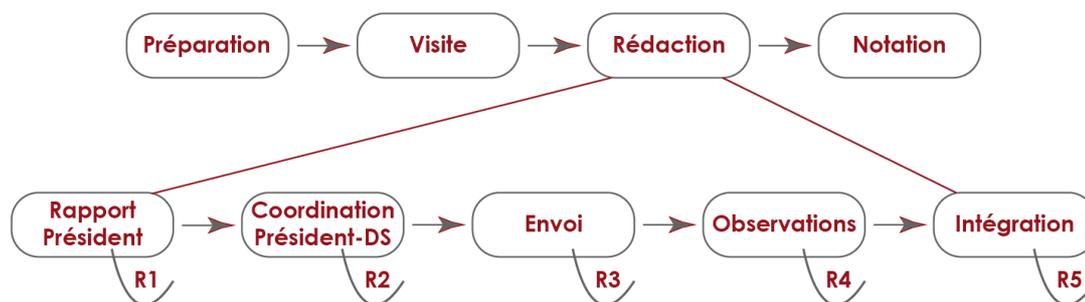
Un certain nombre d'éléments factuels étant rassemblé dans un tableau spécifique validé par le comité d'experts, le rapport d'évaluation s'attache à fournir des éléments permettant à l'unité évaluée et aux établissements et organismes de rattachement d'améliorer le positionnement de celle-ci dans le paysage de la recherche.

Documents

L'évaluation d'une unité conduit à la production de documents écrits de nature différente :

- des **tableaux rassemblant des éléments factuels quantitatifs**. Ces 2 tableaux relatifs à l'unité prise dans son ensemble, sont pré-remplis par le directeur d'unité³ et validés par le Président du comité en lien avec le Délégué scientifique de l'AERES. Le premier dresse un inventaire de la composition du laboratoire ou de l'équipe, de sa production et de sa productivité scientifiques. Une version validée par le comité est annexée au rapport d'évaluation. Un tableau répartissant les enseignants-chercheurs "produisant en recherche et valorisation" de l'unité par établissement et organisme de rattachement (voir annexe) est transmis aux établissements et organismes de rattachement comme aide à leur pilotage.
- la **grille d'évaluation qualitative** selon le modèle défini par l'AERES. Cette grille en 15 points notés de 1 à 5 est un instrument de travail fourni aux différents intervenants. Une version établie par le comité d'experts est transmise à l'AERES (document AERES du 22/07/2008⁴).
- le **rapport d'évaluation** dont l'organisation, le volume et les objectifs sont définis dans le "carnet de visite" (document AERES du 22/07/2008).

Déroulé



- R1.** Projet de rapport établi par le président en concertation avec le comité d'experts
- R2.** Coordination entre le Président, les Délégués scientifiques et éventuellement le Directeur de la section 2 pour conformité du rapport au cahier des charges de l'AERES
- R3.** Envoi du rapport au directeur d'unité et aux établissements et organismes de rattachement
- R4.** Recueil des observations formulées par le Directeur d'unité et les établissements et organismes de rattachement
- R5.** Correction des erreurs matérielles éventuelles et intégration dans la procédure "notation"

³ Ce pré-remplissage contribue à l'auto-évaluation de l'unité de recherche.

⁴ Ce document intègre les modifications demandées au conseil du 10/07/2009.

Détail de chaque étape



- **Étape R1 : Rédaction du projet de rapport**

Le président du comité d'expert organise, coordonne et finalise la rédaction de la première version du rapport d'évaluation. Il l'envoie au Délégué scientifique ayant suivi le comité d'experts.

- **Étape R2 : Coordination entre le Président et les délégués scientifiques**

Le Délégué scientifique s'assure de la conformité de ce rapport au cahier des charges figurant dans le "carnet de visite". Il propose d'éventuelles modifications pour s'y conformer. Après discussion avec le Président du comité, ce projet est intégré à la base de données de l'AERES.

- **Étape R3 : Envoi des rapports**

Le rapport est alors transmis aux directeurs d'unité concernés ainsi qu'aux établissements et organismes de rattachement principaux.

- **Étape R4 : Collecte des observations**

Les évalués envoient leurs observations à l'établissement ou à l'organisme de rattachement principal qui les transmet à l'AERES. On distinguera les remarques factuelles, des arguments portant sur des questions de fond. Le rapport sera corrigé des éventuelles erreurs matérielles.

- **Étape R5 : Intégration, rapport définitif**

La version définitive du rapport d'évaluation et les observations sont transmises au directeur de la section des unités pour intégration dans la base de données et poursuite du processus (phase de notation).

Processus de notation dans l'évaluation des unités de recherche



Objet

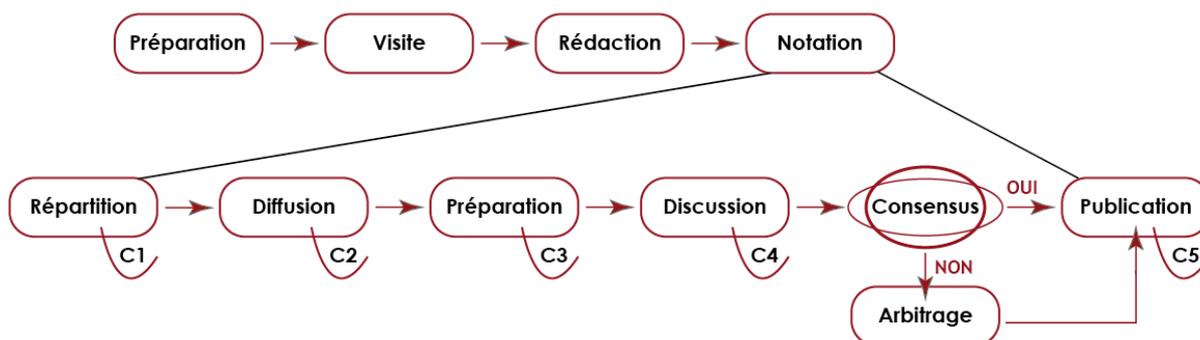
L'évaluation des unités comporte quatre grandes étapes : préparation, visite, rédaction, notation.

On détaille ici le processus de notation. Celui-ci démarre à la remise du rapport et de la grille d'évaluation par le comité de visite et se termine par la publication de la notation de l'unité et des équipes par l'AERES.

Principe

Une notation homogène des unités d'un panel est établie par une commission réunissant les présidents des comités ayant visité les laboratoires du panel en question et les délégués scientifiques en charge des laboratoires concernés et placée sous la direction du coordinateur de l'AERES.

Déroulé



- C1.** Répartition des équipes de recherche et des laboratoires dans les panels.
- C2.** Diffusion des grilles d'évaluation qualitatives, des rapports et des observations si elles sont disponibles, de toutes les unités du panel aux membres de la commission correspondante
- C3.** Analyse des grilles d'évaluation qualitatives par le groupe des Délégués scientifiques du domaine scientifique concerné et préparation d'une première grille de notation multicritères des équipes et des laboratoires
- C4.** Réunion des commissions de notation et proposition par consensus des grilles de notation multicritères
- C4bis.** En absence de consensus, proposition de deux grilles de notation multicritères avec argumentaire et indication de répartition des avis, puis arbitrage par le directeur de la section 2.
- C5.** Publication de la notation en même temps que le rapport d'évaluation et les observations.

Détail de chaque étape



• Étape C1 : Répartition

La répartition des unités et équipes par panel se fera selon le découpage des panels de l'European Research Council⁵. On constituera des groupes d'environ 10 unités, en privilégiant une logique thématique.

• Étape C2 : Diffusion

L'objectif est que chaque membre de la commission de notation dispose des éléments lui permettant de comparer les évaluations fournies et soit en mesure d'établir sa propre notation des unités et des équipes. Il reçoit donc dans un délai adapté l'ensemble des grilles d'évaluation, rapport et observations formulées par les unités relevant du panel⁶. Il a accès en séance aux documents fournis par l'unité préalablement à l'évaluation.

• Étape C3 : Préparation

Les délégués scientifiques d'un même champ disciplinaire préparent collégalement une première grille qui servira de base au travail de la commission. Elle permet une meilleure équité dans l'utilisation des critères et facilite le travail du comité de notation.

C'est aussi à ce niveau que l'on pourra traiter le cas des équipes effectuant une recherche interdisciplinaire. En cas de recherche impliquant significativement plusieurs disciplines, une phase de concertation est organisée par les coordinateurs scientifiques entre les DS concernés. La notation est ensuite établie par le panel principal.

• Étape C4 : Discussion

L'ensemble des présidents d'un panel donné se réunit avec les délégués scientifiques organisant le panel concerné, sous la direction du coordinateur scientifique. Les propositions sont examinées avec une attention particulière à l'homogénéité des critères utilisés et de leur mise en œuvre. La grille finale est obtenue par consensus. En l'absence de consensus, le comité dégagera deux propositions contradictoires qu'il assortira de commentaires. La répartition des avis sur les deux propositions contradictoires sera transmise à la section 2 de l'AERES.

• Étape C4bis : Arbitrage

Dans le cas de divergence relevé à l'étape précédente, le directeur de la Section 2 arbitrera entre les deux propositions motivées.

• Étape C5 : Publication

Les notations multicritères et note globale sont intégrées au rapport d'évaluation de l'unité. Elles sont transmises aux directeurs des unités évaluées et aux établissements et organismes de rattachement puis mises en ligne.

⁵ Disponible sur <http://erc.europa.eu/pdf/memo.pdf>

⁶ Si elles ont été communiquées dans les délais, par les directeurs d'unité et les établissements et organismes de rattachement.

Critères de notation

Cette section précise les différents éléments pris en compte dans les quatre volets de la notation. Un document séparant critères et indicateurs sera publié sous peu.

● Critère 1 : Qualité scientifique et production

Cette notation apprécie la pertinence et l'intérêt des recherches effectuées, la qualité des résultats obtenus et leur originalité, les avancées scientifiques, leur impact au niveau international et la prise de risque. Elle évalue également la qualité et la quantité des publications dans les revues internationales, des communications dans les congrès, des livres, le nombre et la qualité des thèses encadrées et des habilitations soutenues et, lorsque c'est pertinent, la qualité et la quantité des logiciels réalisés, des collections maintenues, des observations effectuées, des brevets, des documents de diffusion de la connaissance et de la culture scientifique et technologique ainsi que les retombées sociétales et les retombées dans le domaine de la recherche clinique (recherche translationnelle, mise en place de procédures, protocoles cliniques,...). Dans le domaine de la recherche finalisée, l'obtention de contrats, surtout auprès des entreprises et en privilégiant les programmes scientifiques suivis par rapport à la simple prestation de services, est également un élément important de l'évaluation.

● Critère 2 : Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

Cette notation prend en compte la notoriété, la visibilité, l'attractivité du laboratoire ou de l'équipe et de ses membres. On prend en compte les relations internationales, les exposés sur invitation à des congrès ou à l'étranger, les prix ou distinctions obtenus, la participation à des contrats nationaux et européens ainsi qu'à des actions de valorisation réussies, les relations avec le monde socio-économique, industriel ou culturel, l'organisation de congrès, la participation des membres du laboratoire à des comités éditoriaux, et aux instances nationales et internationales d'évaluation de l'enseignement ou de la recherche, l'accueil de post-doctorants et de chercheurs étrangers, la capacité du laboratoire à attirer de bons chercheurs et enseignants-chercheurs de premier plan.

● Critère 3 : Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire

Il s'agit ici d'apprécier l'organisation, la cohérence, et la vitalité de l'unité, l'existence et les effets d'une politique d'animation scientifique, d'émergence de structures transversales ou de jeunes équipes, d'incitation aux échanges au sein du laboratoire, l'existence et les effets d'une politique de recrutement ouverte sur l'extérieur, l'implication dans l'enseignement supérieur ambiant et dans la formation doctorale, l'insertion dans l'environnement régional, les capacités de communication interne et externe.

● Critère 4. Appréciation du projet

On observe la réalité d'un projet à 4 ans, sa qualité, sa pertinence et sa cohérence par rapport aux moyens et sa faisabilité : définition des axes de recherche, solidité du potentiel humain, renouvellement et incitation à l'émergence de sujets innovants, évolution de l'organisation, affectation de moyens, politique prévisionnelle de recrutement, positionnement dans les réseaux appropriés.